Publié le

ID: 038-213804198-20240318-2024_012DELIB-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents: M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE, Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Mme Frédérique MICAND, Mme SCARCELLA Marianne (pouvoir Marc GIRAUD)

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - EAU et ASSAINISSEMENT Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

constatant que le compte duministratif presente les resultats survaits								
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	MONTANT AFFECTE A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT		
INVESTISSEMENT	41 098,06		-14 838,22	RAR DEPENSES		26 259,84		
				0,00	0,00			
				RAR RECETTES	0,00			
				0,00				
FONCTIONNEMENT	-18 494,80	0,00	28 206,39			9 711,59		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONN	EMENT CUMULE AU 31/12/2023	9 711,59
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
Solde disponible affecté c	omme suit :	
	Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	9 711,59
	Total affecté au c/1068	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID: 038-213804198-20240318-2024_012DELIB-DE

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2024		
Résultat d'investissement reporté au BP 2024, ligne R001	26 259,84	
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2024, ligne R002	9 711,59	
Restes à réaliser en dépenses	0,00	
Restes à réaliser en recettes	0,00	
Recette au c/1068	0,00	

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique	ABS				
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud				
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 18 mars 2024 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire, Christine CHOLAT